

« ENSEMBLE SAUVONS HANK SKINNER ! »

Rassemblement mercredi 9 novembre à 18 h 30

Paris, place de la Concorde

Communiqué de presse

Paris, le 4 novembre 2011,

Jeudi 3 novembre le tribunal du 31^e district du comté de Gray (Texas) a refusé en première instance d'accorder les tests ADN que réclame Henri Watkins (Hank) Skinner pour prouver son innocence. À six jours de l'exécution, programmée mercredi 9 novembre à 18 heures (heure locale) dans la prison de Huntsville au Texas, Hank Skinner attend désormais la décision de la cour d'appel de l'État du Texas.

Ensemble contre la peine de mort, la Ligue des droits de l'Homme, le Collectif Mumia Abu-Jamal, la FIDH, RAIDH et l'ACAT-France appellent les citoyens à venir exprimer leur solidarité à Hank Skinner le

Mercredi 9 novembre 2011 de 18 h 30 à 20 heures - Paris, place de la Concorde

Une délégation se rendra à l'ambassades des États-Unis.

Nous appelons la cour d'appel du Texas, son gouverneur Rick Perry, à accorder un sursis à Hank Skinner et à instruire la demande de tests ADN. Notons que 95 % des scellés de la scène du crime n'ont toujours pas été testés.

« Il apparaît inconcevable que le Texas prenne le risque de tuer un innocent sans avoir pris la peine d'aller jusqu'au bout de l'examen de l'ensemble des preuves disponibles. Si le Texas fait ce choix : ce sera alors la démocratie américaine dans son ensemble qui sera ternie à jamais », a déclaré M. Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général de l'association Ensemble contre la peine de mort qui a initié la campagne « Justice pour Hank ».

Hank Skinner a été condamné à mort pour le meurtre de Twila Busby et de ses deux fils, Randy Busby et Scooters Caler le 31 décembre 1993. Arrêté en 1994, il a toujours clamé son innocence. Le 24 mars 2010 son exécution a été suspendue par la Cour Suprême des États-Unis seulement 35 minutes avant l'heure prévue.

Nous soutenons sa fille Natalie, ainsi que son épouse, Sandrine Ageorges-Skinner.

Aux États-Unis, 25 innocentés des couloirs de la mort américains interpellent le gouverneur Rick Perry pour exiger l'annulation du mandat d'exécution et demander que les tests ADN soient accordés. Nous appelons les citoyens français à appuyer cette initiative en signant la pétition en ligne adressée au gouverneur Rick Perry.

<http://chn.ge/pbzhyZ>

Quelques dates :

- **Le 3 novembre 2011**, la Cour d'État du Texas a refusé d'accorder les tests ADN à Hank Skinner.
- **Le 27 octobre 2011**, des élus du Texas ont envoyé une lettre ouverte au Gouverneur Rick Perry lui demandant de faire lever le mandat d'exécution afin que les tests ADN puissent être effectués.
- **Le 6 octobre 2011**, le juge fédéral a publié un arrêt ordonnant une audience le 24 octobre concernant la plainte au civil accordée par la Cour Suprême des États-Unis en mars dernier.
- **Le 2 septembre 2011**, les avocats de Hank ont à nouveau déposé, au tribunal de Gray County Texas, une requête afin d'obtenir les analyses ADN des principaux scellés qui n'ont jamais été testés. La requête est déposée sous une nouvelle loi qui est devenue applicable au 1^{er} septembre. Son but est de garantir que les barrières de procédure n'empêchent pas les prisonniers de faire tester des scellés qui ne l'ont jamais été et qui pourraient faire l'objet d'analyses. Les avocats de Hank ont également demandé au tribunal d'annuler la date d'exécution fixée au 9 novembre prochain, car celle-ci ne donnerait pas le temps nécessaire pour que ces analyses soient effectuées.
- **Le 2 juin 2011**, l'avocat général Lynn Switzer, qui refuse toujours de transmettre les pièces à conviction afin que les tests ADN puissent être enfin pratiqués, a demandé l'annulation de la plainte de la défense à son encontre. Entre-temps, le juge a signé un nouveau mandat pour l'exécution de Hank le 9 novembre 2011.
- **Le 7 mars 2011**, la Cour Suprême des États-Unis a autorisé (par 6 voix contre 3) Hank Skinner à poursuivre sa plainte au civil pour tenter d'obtenir des tests ADN.

Contacts :

Raphaël Chenuil-Hazan
Tél. : 01 80 87 70 53
portable : 06 63 86 14 40
email : rchenuil@abolition.fr

Nicolas Perron
Tél. : 01 80 87 70 47
portable : 06 74 82 02 30
email : nperron@abolition.fr

Complément d'information :
www.hankskinner.org



WWW.RAIDH.ORG
RESEAU D'ALERTE ET D'INTERVENTION
POUR LES DROITS DE L'HOMME

